flep
CHAMIERS
Château des Izards
50 avenue du Général de Gaulle
24660 COULOUNIEIX CHAMIERS
☎: 05 53 09 13 79
http://www.flep.net
flepchamiers@gmail.com

REGLEMENT FONCTIONNEMENT

ECOLE DE DANSE - SAISON 2023/2024

PREAMBULE :

Ce règlement de fonctionnement de la section danse complète le règlement intérieur du FLEP validé par le Conseil d'Administration du 29 Août 2016.

ARTICLE 1
Les cours commencent à l'heure. Les élèves devront être prêts. (Prévoir le temps d'habillage)

ARTICLE 2
Les cours se terminent à l'heure. Les parents ou responsables d'élèves doivent être présents à la fin du cours pour que les élèves ne restent pas seuls dans le vestiaire pendant le cours suivant.

ARTICLE 3
Les élèves ne sont pas autorisés à sortir sans les parents ou responsables, sauf autorisation écrite préalable.

ARTICLE 4
Pour des raisons évidentes de responsabilité, les absences au cours de danse devront être justifiées par un mot d'excuse (écrit ou téléphoné) auprès du FLEP ou du professeur.

ARTICLE 5
Au sein de l'école, les élèves doivent se respecter, respecter les autres élèves ainsi que les adultes. De même, ils ne commettront pas de dégradations dans les locaux.
En cas de non-respect, l'élève recevra un avertissement en présence de ses parents.
Au 3 ème avertissement l'élève aura une sanction qui pourra être l'exclusion de l'école.

ARTICLE 6
Le professeur de danse et le FLEP déclinent toute responsabilité en cas de vol dans le vestiaire. Les bijoux, colliers, montres, etc.… sont interdits.

ARTICLE 7
Les parents dont les élèves cesseraient tout cours sont priés d'avertir le professeur par écrit, ainsi que le FLEP.

HORAIRES DES COURS DE DANSE CLASSIQUE ET JAZZ PROVISOIRES

MERCREDI	SAMEDI
14 h 00 – 15 h 00 : Débutant 1 (nouveaux 7 ans et +)	**9 h 30 -11 h 00 : Moyens**
15 h 00 – 16 h 00 : Débutant 2 (ancien D1)	**11 h 00 – 12 h 30 : …Avancés (ancien moyens)**
16 h 00 – 17 h 00 : Elémentaire 1 (ancien D2)	**14 h 00 – 15 h 30 : Elémentaire 3 (ancien E1 et E2)**
17 h 00 – 18 h 00 : Jazz 2 (ancien jazz 1)	**15 h 45 – 16 h 45 : Initiation (nouveau 4/5 ans)**
18 h 00 – 19 h 00 : Jazz 3 (anciens jazz 2 et 3)	**16 h 45 – 17 h 45 : Jazz 1 (nouveau)**
	18 h 00 – 19 h 00 : A préciser